

EMPIRE CHÉRIFIEN  
 Protectorat de la République Française  
 AU MAROC

# Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :			
	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS . . . .	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS . . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN . . . . .	15 »	18 »	20 »

**ON PEUT S'ABONNER :**  
 A la Résidence de France, à Rabat,  
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris  
 et dans tous les bureaux de poste.  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE  
 Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser  
 à la Direction du Bulletin Officiel.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le  
 Trésorier Général du Protectorat.

**PRIX DES ANNONCES :**

Annonces judiciaires ( la ligne de 34 lettres,  
 et légales ) corps 8. . . . . **0.50**

Sur 4 colonnes :

Annonces et avis divers ( les dix 1<sup>res</sup> lignes, la ligne. **0.60**  
 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions  
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames  
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

	PAGES
1. — Ordre général n° 112 . . . . .	873
2. — Décision résidentielle du 15 Décembre 1914 portant interdiction, dans la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien, de l'introduction, de l'exposition, de l'affichage, de la vente et de la distribution du journal « Le Reader » . . . . .	880
3. — Arrêté viziriel du 8 Décembre 1914 ouvrant une enquête sur le classement, comme Monument Historique, de la Porte Bab Djemaâ Sidi Bel Abbès à Salé . . . . .	880
4. — Arrêté viziriel du 8 Décembre 1914 portant nomination d'un membre de la Commission municipale de Mazagan . . . . .	880
5. — Arrêté viziriel du 8 Décembre 1914 portant mise en disponibilité d'un rédacteur de l'administration civile chérifienne . . . . .	880
6. — Arrêtés viziriels du 8 Décembre 1914 portant titularisations et nominations dans le personnel administratif de l'Empire Chérifien . . . . .	881
7. — Arrêtés viziriels du 8 Décembre 1914 accordant une allocation aux familles des fonctionnaires et agents de l'administration chérifienne décédés sous les drapeaux pendant la guerre . . . . .	881

PARTIE NON OFFICIELLE

8. — Situation politique et militaire du Maroc à la date du 19 Décembre 1914 . . . . .	881
9. — Service de l'Agriculture : Situation agricole. — Observations météorologiques pendant le mois de Novembre 1914 . . . . .	882
10. — Annonces et Avis divers . . . . .	883

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE GÉNÉRAL N° 112.

Depuis le mois de septembre 1914, les troupes actives du Maroc, réduites à 25 bataillons, 14 batteries, 19 escadrons, toutes portées sur le front de nos postes avancés, ont réussi à maintenir intacte notre occupation.

Etayées, en arrière, par les formations de réserve et les bataillons de territoriaux venus de France, elles résistent victorieusement à toutes les attaques et, ne négligeant aucune occasion de prendre l'offensive (Affaire de *Koudiat et Biad*, le 6 septembre ; de *Foum Asefti*, le 15 septembre ; de *Djeouna*, le 25 septembre, etc.) infligent de sévères leçons aux tribus insoumises. Ces dernières, dont le fanatisme est surexcité par les émissaires étrangers propageurs de fausses nouvelles et annonçant partout notre défaite en Europe et l'arrivée prochaine des Allemands libérateurs, multiplient les attaques de détail, mais sans nous entamer nulle part.

Le 13 novembre 1914 éclate comme un coup de tonnerre la rude affaire d'*El Herri* : le Colonel LAVERDURE croyant saisir une occasion favorable pour frapper un coup décisif malgré la faiblesse des effectifs dont il disposait, prend l'initiative de se porter avec ses forces disponibles sur les campements de MOHA OU HAMOU, signalés à onze kilomètres de *Khenifra* ; il surprend l'ennemi, le razzie, mais au retour la petite colonne (6 compagnies, 2 batteries, 1 escadron) assaillie par un ennemi très supérieur en nombre, parfaitement armé, dans un pays extrêmement difficile, est entourée de toutes parts, et, malgré une résistance héroïque, ne peut rallier *Khenifra* qu'au prix des plus lourdes pertes ; la ruée des Berbères menace d'emporter le poste lui-même où le capitaine CROLL, qui a pris le commandement après la mort de tous les officiers supérieurs, organise la défense, et par son énergie, son calme et ses heureuses dispositions, réussit à en imposer à l'ennemi.

D'ailleurs, avisé d'extrême urgence, le Général HENRYS, commandant général des régions de *Meknès* et *Fez*, lance aussitôt au secours de *Khenifra* les groupes mobiles du *Tadla* et de *Mriat*. Le colonel DUPLESSIS, parti de *Tadla* au premier avis, sans attendre d'ordres, arrive à

*Khenifra* le 16 après avoir bousculé les contingents Zaïan qui se sont portés à sa rencontre et ont essayé de l'arrêter dans le défilé du *Djebel bou Aarar*. Le 18, le Général HENRYS arrive lui-même à *Khenifra* avec le groupe DERIGOIN (*Mrit*), ayant ainsi réussi à concentrer en quatre jours à *Khenifra* 7 bataillons, 5 batteries, 5 escadrons.

Le 19, il se porte avec toutes ses forces sur le terrain de combat du 13, refoule dans leurs montagnes les Berbères impuissants devant cette manifestation de notre force, reprend la plus grande partie du matériel tombé aux mains des dissidents, rend les derniers honneurs à nos morts dont l'ennemi, rendant sans doute involontairement hommage à leur bravoure, a, pour la première fois, respecté les cadavres.

La situation qui, pendant trois jours, avait été angoissante est désormais rétablie. Les Berbères, surpris par l'énergie et la rapidité de notre riposte, sont de nouveau acculés dans leurs montagnes. Ils continuent à frémir et à s'agiter sous les appels incessants à la guerre sainte de leurs chefs MOHA OU HAMOU, ALI AMAUCHE, MOHA OU SAID. Mais le Général Commandant en Chef a pleine confiance que les vaillantes troupes du Maroc, conduites par des chefs tels que le Général HENRYS, le Colonel DUPLESSIS, le Lieutenant-Colonel DERIGOIN, qui viennent de donner une fois de plus la si haute mesure de leur valeur, opposeront une barrière infranchissable aux rebelles, et empêcheront toute agitation de se propager, permettant ainsi à la zone pacifiée du Maroc français de poursuivre sans arrêt son développement si heureusement commencé.

Comme l'a proclamé hautement M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, elles contribueront ainsi efficacement et glorieusement sur le théâtre d'opérations particulier du Maroc à la défense nationale en conservant à la France un pays dont nos ennemis d'Europe avaient espéré nous voir chassés dès le début de la guerre.

Le GENERAL COMMANDANT EN CHEF salue tous les braves tombés héroïquement au champ d'honneur et cite à l'Ordre du Corps d'occupation les militaires ci-après désignés qui se sont particulièrement distingués dans les différents engagements depuis le commencement de septembre 1914 :

### Maroc Occidental

KELLER, Capitaine d'Infanterie hors cadres, Stagiaire à l'Etat-Major du territoire du Tadla.

« A fait preuve des plus belles qualités d'intelligence, d'activité physique et de valeur morale au cours des opérations du ravitaillement de *Khenifra*, du 17 au 25 août 1914, pendant lesquelles il remplissait les fonctions de chef d'Etat-Major de la colonne Duplessis. A eu la plus brillante attitude au feu, notamment au combat d'arrière-garde du 20 août 1914 où, sous le tir très nourri et

« meurtrier de l'ennemi, il a amené avec autant de calme que d'énergie l'exécution des ordres du commandant de la colonne. »

### INFANTERIE.

CARROL, Alexandre, Caporal, matricule 3241, de la Section de mitrailleuses du 3<sup>e</sup> Bataillon du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Au cours du combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, étant chef de pièce à la Section de mitrailleuses, a été assez grièvement blessé au moment où il donnait des indications sur le tir à exécuter. »

PREVOT, Jules, Caporal, matricule 2047, de la 9<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite au combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, où il a été sérieusement blessé. »

KHANECH TAIAR, Caporal, matricule 2279, de la 9<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite au combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, où il a été grièvement blessé. »

TABOUN BOUNAGA, Tambour, matricule 2813, de la 9<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*. A été grièvement blessé en transportant à l'ambulance le corps d'un de ses camarades tué quelques instants auparavant. »

AZZOUR MOHAMMED, Tirailleur de 2<sup>e</sup> classe, matricule 2919, de la 9<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite au combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, où il a été blessé sérieusement. »

MOHAMED BEN AHMED, Caporal, matricule 114, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Au cours du combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, a été blessé assez grièvement au moment où il exécutait une charge à la baïonnette avec sa section. »

BAICHE SLIMANE, Caporal, matricule 3004, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite au combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, où il a été blessé assez grièvement au moment où, venant de conduire un blessé à l'ambulance, il rejoignait sa section. »

LAIDANI MOHAMMED, Tirailleur de 1<sup>re</sup> classe, matricule 3032, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite au combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement. »

FERRAD HOCINE BEN SLIMANE, Tirailleur de 2<sup>e</sup> classe, matricule 3054, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement au moment où il exécutait une charge à la baïonnette avec sa section. »

SOUMATIA ABDELKADER, Tirailleur de 2<sup>e</sup> classe, matricule 1313, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement. »

LAURIE, Germain, Caporal, matricule 3217, de la 11<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Brillante attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a eu le mollet gauche traversé par une balle. »

KADDOUR BEN DJOUDI, Tirailleur de 2<sup>e</sup> classe, matricule 1338, de la 11<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement au moment où il faisait le coup de feu avec sa section. »

LABRECHE, Tirailleur de 2<sup>e</sup> classe, matricule 1525, de la 12<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où il a été blessé deux fois. »

ECK, Lieutenant de Réserve à la Compagnie montée du 2<sup>e</sup> Etranger.

« A fait preuve, le 6 septembre 1914, à l'affaire de Koudiat el Biad, des plus belles qualités d'initiative, d'énergie, de sang-froid. »

ROSSO, Légionnaire à la Compagnie montée du 2<sup>e</sup> Etranger.

« Tombé glorieusement à l'ennemi au combat du 6 septembre 1914, à Koudiat el Biad. »

#### CAVALERIE.

AUBERTIN, Lieutenant au 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« S'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où après avoir donné tous ses chevaux pour le transport des blessés, il s'est employé avec la plus grande activité à la défense du convoi attaqué par les Marocains. »

TOURNIER, Maréchal des Logis, matricule 48, du 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« S'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au cours du combat d'El Herri, emportant à Khenifra, dans des conditions particulièrement difficiles et

« périlleuses, un ordre du Colonel commandant la colonne, demandant des secours. »

LUCIANI, Maréchal des Logis, matricule 180, du 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« S'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au cours du combat d'El Herri, en commandant son peloton, après que son officier a été blessé, et en se dévouant pour relever, dans des circonstances difficiles, un homme blessé. »

NIDERT, Brigadier maréchal-ferrant, matricule 97, du 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« Brillante conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où il a eu successivement deux chevaux tués sous lui après avoir aidé à porter à l'ambulance son officier grièvement blessé. »

MESSAOUD BEN AHMED EZ ZINE, Brigadier, matricule 900 ;

ABDALLAH BEN MOHAMED BEN ALI, Brigadier, matricule 1317, du 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« Ont fait preuve du plus grand dévouement, le 13 novembre 1914, au cours du combat d'El Herri, en s'employant activement au transport des blessés à l'ambulance et en les défendant à l'aune blanche contre les Marocains qui voulaient les enlever. »

FUMERON, Edmond, Spahi de 1<sup>re</sup> classe, matricule 1555, du 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« A fait preuve du plus grand dévouement, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, en donnant son cheval à un soldat colonial blessé et en le défendant ensuite contre les Marocains qui attaquaient le convoi. »

GUILLAUME, Emile, Spahi ai le-maréchal, matricule 2578, au 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« S'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, en ramenant sur son cheval jusqu'à Khenifra deux blessés, dont un brigadier de Spahis qui serait tombé infailliblement aux mains de l'ennemi. »

MESSAOUD BEN AMOR BEN SALAH, Spahi de 1<sup>re</sup> classe, matricule 633, du 3<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« S'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, en ramenant jusqu'à Khenifra et en le défendant contre les Marocains un Officier indigène blessé qu'il avait placé sur un cheval. »

ALIOUI, Spahi, Matricule 1953, du 4<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« Le 16 novembre 1914, au combat du Djebel Aarar, sous un feu violent, s'est porté au secours d'un camarade mortellement blessé et, grâce à son sang-froid, à son énergie, est parvenu à le traîner hors de portée de l'ennemi. »

RAVAUX, Lieutenant au 4<sup>e</sup> Escadron du 4<sup>e</sup> Spahis.

« Commandant la pointe de cavalerie d'avant-garde, le 19 novembre 1914, dans la reconnaissance sur *El Herri*, a accompli sa mission avec habileté, mordant et sang-froid, réussissant à tenir l'ennemi en respect et fournissant au commandant de la colonne les renseignements les plus complets. »

« Belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*. »

#### ARTILLERIE.

ATHENOI, Nelson, 1<sup>er</sup> Canonnier, matricule 2058, du 4<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie de campagne d'Afrique ;

BOURSAU, 2<sup>e</sup> Canonnier, matricule 1480, du même Groupe.

« Belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*. »

BESSON, 2<sup>e</sup> Canonnier, matricule 2084, de la 3<sup>e</sup> Batterie du 4<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie de campagne d'Afrique.

« Le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*, ayant rallié le convoi d'ambulance, s'est tenu constamment sur les flancs menacés et en arrière pour entraver la poursuite acharnée des Marocains jusqu'au moment où il eut un doigt fracassé par une balle. »

PECHEU, 2<sup>e</sup> Canonnier, matricule 2179, de la 3<sup>e</sup> Batterie du 4<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie de campagne d'Afrique.

« Belle conduite au feu, le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*, où il a été blessé. »

POMMEYROL, 2<sup>e</sup> Canonnier, matricule 2076, même Batterie, même Groupe.

« Le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*, est resté un des derniers sur la position de batterie pour retarder une charge des Marocains et permettre de recharger les pièces sur les mulets. A été blessé par la suite en défendant le convoi des blessés. »

MOHAMED BEN YOUSSEF, 2<sup>e</sup> Canonnier indigène, matricule 291, de la 3<sup>e</sup> Batterie du 4<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie d'Afrique.

« Le 13 novembre 1914, au combat d'*El Herri*, a eu le bras droit traversé dans une charge à la baïonnette faite pour dégager les pièces vivement attaquées par les Marocains. »

#### SERVICE VETERINAIRE.

KRICK, Emile, Vétérinaire Aide-Major de 1<sup>re</sup> classe.

« A fait preuve du plus grand dévouement en collaborant, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits consécutifs, au pansement des blessés ramenés à l'infirmerie-

rie-ambulance de Khenifra, après le combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914. »

#### INTENDANCE.

ACHARD, Officier d'Administration de 2<sup>e</sup> classé, du Service des Subsistances.

« A fait preuve du plus grand dévouement et des plus solides qualités professionnelles au cours des opérations en pays Zaïan, pendant lesquelles il s'est dépensé sans compter, assurant, à la satisfaction du Commandement, malgré les difficultés de toutes sortes, un service des plus chargés et des plus délicats. »

MINARD, Officier d'Administration de 2<sup>e</sup> classe de Réserve.

« A pris part, comme gestionnaire de la colonne DU PLESSIS, aux opérations en pays Zaïan, a fait preuve du plus grand zèle et du plus grand dévouement professionnel et a toujours réussi, malgré les difficultés, à assurer son service à la satisfaction du Commandement. »

HERISSE, Sergent rengagé, Section de marche de Commis et Ouvriers du Maroc Occidental.

« Par son énergie et son dévouement, a contribué dans une très large mesure, le 13 novembre 1914, à l'issue du combat d'*El Herri*, à sauver les blessés et les morts, en allant les relever sous le feu des Marocains et en les ramenant à l'ambulance. »

#### SERVICE DE SANTE.

SOLEILHAVOUP, Henri, Sergent rengagé, Section de marche d'Infirmiers du Maroc Occidental.

« A fait preuve du plus grand zèle et du plus grand dévouement, se dépensant sans compter à l'infirmerie de Khenifra, tour à tour infirmier, panseur, brancardier, etc., pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, à la suite du combat d'*El Herri*, le 13 novembre 1914. »

#### GENDARMERIE.

CARLOTTI, Gendarme à la Force publique du Maroc.

« S'est jeté résolument sur un détenu révolté qui, armé d'une hache, venait d'en asséner un coup sur la tête du maréchal des logis gardien chef. A lutté seul et courageusement contre ce détenu en attendant l'arrivée de ses camarades, mettant ainsi ce forcené furieux dans l'impossibilité de nuire. »

PONSOLLE, Paul, Gendarme à la Force publique du Maroc.

« Au cours d'une lutte entre un détenu révolté armé d'une hache et d'un gendarme qui cherchait à le maîtriser, a fait preuve d'énergie et de sang-froid en intervenant

« au poing, pour faire rentrer les prisonniers dans leur cellule ; a porté aussitôt secours à son camarade en grand danger. »

#### INFANTERIE COLONIALE.

DEFENDINI, Sous-Lieutenant à la 2<sup>e</sup> Compagnie du 5<sup>e</sup> Bataillon sénégalais.

« Belle attitude, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où, avec un absolu mépris du danger, il a risqué sa vie en se jetant à l'eau dans un oued profond et rapide, guidant sa compagnie sous le feu violent de l'ennemi. »

LALLEMENT, Jean, Soldat de 1<sup>re</sup> classe, matricule 7 i. c. 6578, de la 2<sup>e</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Bataillon colonial.

« Belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé deux fois. »

FILLAI DEAU, Capitaine au 8<sup>e</sup> Bataillon colonial.

« A créé le nouveau poste de Dar Ould Zidouh, dont il est le commandant d'armes, dans des conditions de rapidité exceptionnelle, bien qu'il ait dû donner à l'ouvrage le maximum de valeur défensive. Dans des circonstances délicates, a fait preuve d'un tact parfait et de la plus claire compréhension de la situation et a prêté au Chef du Bureau des Renseignements l'appui le plus intelligent et le plus sûr, n'ayant jamais en vue que le seul bien du service. »

MARTIN (M.-V. G.), Lieutenant commandant la Section de mitrailleuses du 8<sup>e</sup> Bataillon colonial.

« A fait preuve de bravoure et de brillantes qualités militaires au cours du combat du 16 novembre 1914, dans le *Djebel Bou Aarar*, où, en dirigeant habilement le tir de sa section de mitrailleuses, il infligea des pertes sensibles à l'ennemi. »

SILARIES, Adjudant à la 4<sup>e</sup> Compagnie du 8<sup>e</sup> Bataillon colonial.

« A fait preuve, au combat du 16 novembre 1914, au *Djebel Bou Aarar*, d'initiative et de belles qualités de commandement en infligeant à l'ennemi, par le tir de sa section, des pertes sensibles. »

SOREL, Sergent à la 4<sup>e</sup> Compagnie du 8<sup>e</sup> Bataillon colonial.

« Le 16 novembre 1914, au combat du *Djebel Bou Aarar*, a secondé très utilement son Chef de section. A fait preuve d'initiative et infligé, par le feu de sa demi-section, des pertes sérieuses à l'ennemi. »

#### SERVICE DES RENSEIGNEMENTS.

FOIRET, Capitaine de cavalerie hors cadres, Chef du Bureau des Renseignements de Dar Ould Zidouh.

« Chef du Bureau des Renseignements de Dar Ould Zidouh, poste de nouvelle création, et chargé de la sur-

« veillance du Beni Moussa, tribu turbulente, très divisée, au contact immédiat avec les populations berbères hostiles, s'est acquitté de sa tâche, rendue encore plus difficile par les circonstances extérieures, avec un tact, une fermeté et une sage et intelligente activité qui sont au-dessus de tout éloge, donnant ainsi toute sa mesure comme chef et comme administrateur. »

TRANIER, Lieutenant d'Infanterie hors cadres, faisant fonctions de Chef du Bureau des Renseignements de l'annexe d'Oulmès.

« Le 26 août 1914, a, par une action rapide et énergique sur le douar d'un caïd partant en dissidence, maintenu dans l'ordre une tribu que le départ de son chef pouvait entraîner à fuir en territoire insoumis. »

CORTÈS, Maréchal des Logis, Interprète auxiliaire au Bureau des Renseignements de l'annexe d'Oulmès.

« Le 26 août 1914, chargé de poursuivre le caïd de la tribu des Aït Allah partant en dissidence, a fait preuve des plus belles qualités d'entrain, de courage et de solidité militaires en se lançant, à une heure tardive, dans un terrain coupé et difficile, sur les traces du fugitif, en cherchant à l'arrêter, en ne donnant l'ordre de tirer qu'après avoir essuyé son feu, en recueillant enfin le mokhazeni qui s'était porté seul à la poursuite du caïd dissident. »

MONDET, Lieutenant d'Infanterie hors cadres, Commandant le 1<sup>er</sup> Goum mixte.

« Le 16 novembre 1914, au combat livré par la colonne DUPLESSIS dans le *Djebel Aarar*, a réussi à occuper avec le 1<sup>er</sup> Goum les crêtes dominant la route suivie par la colonne et dont l'ennemi escaladait les pentes opposées. A fait preuve d'un allant et d'une bravoure remarquables et a été blessé au moment où il installait son goum sur la position assignée. »

BRISSAUD, Lieutenant d'Infanterie hors cadres, du Service des Renseignements.

« Au cours du combat du 16 novembre 1914, dans le *Djebel Bou Aarar*, a rejoint seul, sur les crêtes où circulaient les isolés ennemis, le 1<sup>er</sup> Goum à pied qui venait d'être privé de son chef et avait épuisé ses munitions ; a pris le commandement de cette unité sous feu et l'a exercé avec une habileté et une bravoure remarquables, interdisant à l'ennemi l'accès des crêtes dominant la route suivie par la colonne. »

BEN DAOUD, Interprète stagiaire du Service des Renseignements.

« Au combat du 16 novembre 1914, dans le *Djebel Bou Aarar*, s'est porté sans hésiter au débouché du défilé que venait de traverser la colonne. Avec le plus grand sang-froid et la plus brillante bravoure, a arrêté avec ses cavaliers les groupes ennemis qui se précipitaient vers le défilé et a permis à la cavalerie d'avant-garde de le rejoindre et de tenir définitivement le débouché. »

ALFONSI, Sergent-major au 163<sup>e</sup> d'Infanterie, détaché au 1<sup>er</sup> Goum mixte.

« L'officier commandant le goum ayant été blessé le 16 novembre 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, a pris le commandement de cette troupe et l'a assuré au mieux pendant une heure dans une situation difficile ».

### Maroc Oriental

CHEIKH OULD BOUHAFS, Brigadier ;  
MOHAMMED BEN ABDALLAH, Mokhazeni ;  
CHEIKH OULD MAAMAR, Mokhazeni ;  
RACHED BEN DJHALI, Mokhazeni,

du Maghzen de M'Çoun.

« Tombés glorieusement à l'ennemi, le 23 septembre 1914, à *Rous er Rahi*. »

KEBAILI, matricule 10766, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> Tirailleurs ;

MOHAMMED OULD MAAMAR, Mokhazeni au Maghzen de M'Çoun.

« Tombés glorieusement à l'ennemi, le 25 septembre 1914, à l'engagement de *Djeouna*. »

BEGHDAD BENNAZAQ, Tirailleur, matricule 12908, de la 10<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> Tirailleurs ;

BRAHIM BEN EL HABIB, Mokhazeni du Cercle de Taza.

« Morts glorieusement des suites des blessures reçues, le 25 septembre 1914, à l'engagement de *Djeouna*. »

ABÈRE, Sergent, matricule 5521, de la 23<sup>e</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Etranger.

« Tombé glorieusement à l'ennemi, le 18 octobre 1914. »

ANDRÉ, Sous-Lieutenant de Réserve, de la 12<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> Tirailleurs.

« Détaché au Service des Renseignements le *Guercif*, a fait preuve de réelles qualités militaires et s'est distingué sans compter, organisant et effectuant avec une énergie inlassable la poursuite des djichs, a contribué ainsi pour une large part à la sécurité du pays. »

JAILLET, Capitaine au 9<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« A judicieusement commandé sa compagnie, flanc-garde de droite, vers le ravin de l'Oued Lakhdar, pendant le combat du 10 août 1914, à *Sidi Omrane*, et, par ses habiles dispositions, a maintenu en respect un ennemi très supérieur en nombre et qui cherchait à tourner la position du groupe de manœuvre. »

BAILLEUX, Capitaine au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Commandant l'Infanterie de la colonne, a fait preuve, pendant tout le combat de *Sidi Omrane*, le 10 août 1914, d'un grand courage, de sang-froid, par des

« dispositions habilement et énergiquement prises, a permis à l'infanterie d'attaquer pendant plusieurs heures un ennemi très supérieur en nombre en lui faisant subir des pertes sérieuses. »

PEYROU, Lieutenant au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Au combat de *Sidi Omrane*, le 10 août 1914, a commandé sa compagnie avec la plus grande énergie et un superbe sang-froid, a maîtrisé pendant plusieurs heures un ennemi très mordant, très supérieur en nombre, auquel il a fait subir de grosses pertes malgré un terrain défavorable, et a commandé très vigoureusement plusieurs charges à la baïonnette. »

BERGEZ, Lieutenant à la 21<sup>e</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 6 octobre 1914, commandant le Fort Kappler, n'a pas hésité à se porter courageusement de sa personne au secours d'une de ses patrouilles aux prises avec les Marocains, et a pu reprendre le corps d'un de ses légionnaires que les Marocains commençaient à dépouiller. Le 10 août 1914, a été légèrement blessé au combat de *Sidi Omrane* après avoir pris le commandement de sa compagnie après la mort de son commandant de compagnie. »

ROTH, Lieutenant de Réserve au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 10 août 1914, au cours du combat de *Sidi Omrane*, a eu une attitude des plus énergiques et des plus courageuses ; à plusieurs reprises a entraîné ses hommes à l'attaque à la baïonnette avec une belle cranerie et le plus grand mépris du danger. »

LANOT, Adjudant-Chef au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 10 août 1914, au combat de *Sidi Omrane*, a brillamment conduit sa section au feu et, grâce à ses bonnes dispositions prises, n'a subi que peu de pertes. »

CHINI, Adjudant au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 10 août 1914, au combat de *Sidi Omrane*, a commandé avec autorité et énergie sa section sous un feu des plus violents, donnant à ses hommes un admirable exemple de courage. »

JAEGER, Lieutenant au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 10 août 1914, au combat de *Sidi Omrane*, a relevé sous un feu violent trois morts et des blessés et a pris part aux charges à la baïonnette, donnant à ses camarades un admirable exemple d'entrain et de courage. »

GIOT, Légionnaire au 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 10 août 1914, au combat de *Sidi Omrane*, avec un dévouement et un courage au-dessus de tout éloge, a relevé cinq corps de légionnaires tués ou blessés, sous un feu ennemi intense. »

CAVALERIE.

MOOG, Emile, Philippe, Capitaine au 5<sup>e</sup> Régiment de Spahis.

« Le 11 septembre 1914, au combat de *Foum Asefti*, commandant la cavalerie de la colonne, voyant que le mouvement débordant de la cavalerie qui lui avait été prescrit pouvait, en raison du terrain, être éventé par la harka, a attaqué celle-ci avec vigueur et l'a fixée jusqu'à l'arrivée de la colonne. »

STOFFEL, Lieutenant au 2<sup>e</sup> Spahis.

« Le 25 septembre 1914, à l'engagement de *Djeouna*, a brillamment secondé l'action du commandant du Maghzen de M'Çoun, à l'aile gauche du groupe Mougin. »

MAINETTI, Adjudant au 5<sup>e</sup> Régiment de Spahis.

« S'est brillamment distingué au combat du 11 septembre 1914 en portant, à maintes reprises, des ordres aux unités des ailes sous une grêle de balles, dans un terrain des plus difficiles. »

SERVICE DES RENSEIGNEMENTS.

ALLEMAND, Capitaine d'Infanterie hors cadres, du Service des Renseignements.

« A, pendant toute la période d'observation de la harka de Moulay Lahcen Sebai, fourni un travail intensif. Le 11 septembre, a audacieusement accroché la harka et a soutenu avec le Maghzen un combat violent et bien conduit. »

DELPIT, Lieutenant d'Infanterie, Adjoint au Bureau des Renseignements du Cercle de Taza.

« Commandant le Maghzen de M'Çoun, a occupé jusqu'à la dernière minute une crête menacée par de nombreux Marocains, a profité judicieusement du terrain pour se retirer en éprouvant le minimum de pertes ; toujours exposé aux endroits les plus battus par le feu de l'ennemi, a eu son cheval tué sous lui. »

ARTILLERIE.

TANTON, Capitaine commandant la 3<sup>e</sup> Batterie de montagne.

« Chargé de faire coopérer l'artillerie de 80 de la place de Taza au combat de *Djeouna*, le 25 septembre, a parfaitement rempli ce rôle ingrat avec un personnel de fortune qu'il a dirigé lui-même, a obtenu les meilleurs

« leurs résultats en empêchant les Beni Oudjane et les Ahl Chekka de venir prendre part à la lutte et a saisi toutes les occasions d'appuyer la colonne par un tir des plus précis et des plus efficaces. »

PRESTAT, Lieutenant à la 3<sup>e</sup> Batterie de montagne.

« A l'engagement de *Djeouna*, le 25 septembre 1914, commandant l'artillerie du groupe Mougin, a pris les mesures les plus judicieuses dans le choix des emplacements de l'artillerie ; grâce à un feu très efficace et brillamment conduit, a assuré le décrochage de la cavalerie qui, de son fait, n'a eu à subir que des pertes très minimes. »

DU SERRE-TELMONT, Lieutenant commandant la Section de montagne de Bou Denib.

« A fait sous le feu une reconnaissance de terrain audacieuse qui lui a permis d'exécuter avec sa section un tir d'efficacité immédiat au début du combat, dégageant ainsi la cavalerie qui avait fixé l'ennemi ; puis, sur une seconde position, bien que son point d'observation fût battu par les balles, a exécuté son tir de bombardement très précis du Ksar de Takhoualt. »

TROUPES MAROCAINES.

VING, Capitaine commandant le 5<sup>e</sup> Escadron de Spahis Marocains.

« Commandant la cavalerie du groupe Mougin, a fait preuve de belles qualités militaires, d'allant et de mordant, exécutant parfaitement la mission qui lui était donnée de razzier et d'incendier les mechtas de *Djeouna*. »

FAUGERON, Sous-Lieutenant à la 21<sup>e</sup> Compagnie de Tirailleurs Marocains.

« A, pendant le combat livré le 11 septembre contre la harka de Moulay Lahcen Sebai, à *Foum Asefti*, brillamment enlevé sa section dans une attaque à la baïonnette. »

BEN RAHAL BEN MOHAMMED, Sous-Lieutenant indigène à la 21<sup>e</sup> Compagnie de Tirailleurs Marocains.

« Au combat du 11 septembre 1914, à *Foum Asefti*, se trouvant à l'aile droite de sa compagnie, a fait preuve d'initiative et de bravoure en débusquant des premières pentes de la montagne des tireurs ennemis dont le feu allait prendre la compagnie d'enfilade. »

Fait à Rabat, le 5 Décembre 1914.

Le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef,

LYAUTEY,

**DÉCISION RÉSIDEN TI ELLE DU 15 DÉCEMBRE 1914**  
portant interdiction, dans la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien, de l'introduction, de l'exposition, de l'affichage, de la vente et de la distribution du journal « Le Reader ».

NOUS, GENERAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHIEF,

Vu notre Décision en date du 2 août 1914, relative à l'état de siège ;

Vu le numéro du journal hindou *Le Reader* (La Trahison), lithographié à San Francisco, du 1<sup>er</sup> novembre 1914, rempli d'informations manifestement inexacts, représentant les événements d'Europe sous le plus défavorable et hostile aux nations alliées, et particulièrement à l'Angleterre ;

Considérant que ces informations sont de nature à troubler gravement l'ordre public,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

L'introduction, l'exposition dans les lieux publics, l'affichage, la vente, la mise en vente et la distribution du *Reader* sont interdits dans la zone française de l'Empire Chérifien.

Les contrevenants seront poursuivis conformément aux articles 2, paragraphes 3 et 4 de notre Décision du 2 août 1914, relative à l'état de siège.

*Fait à Rabat, le 15 Décembre 1914.*

*Le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef,  
LYAUTEY.*

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 8 DÉCEMBRE 1914**

ouvrant une enquête sur le classement, comme Monument Historique, de la Porte Bab Djemaâ Sidi Bel Abbès à Salé.

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 17 Rebia I<sup>er</sup> 1332 (13 février 1914), relatif au classement des Monuments historiques ;

Vu la demande formulée par le Chef du Service des Antiquités, Beaux-Arts et Monuments historiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête est ouverte sur la proposition de classement de la vieille porte, dite Bab Djemaâ Sidi Bel Abbès, située près de l'Hôpital des Convalescents, à Salé.

ART. 2. — Les intéressés sont admis à nous présenter leurs observations relativement au dit classement par l'intermédiaire de M. le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien que nous délèguons à cet effet.

ART. 3. — M. le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Rabat, le 19 Moharrem 1333.  
(8 Décembre 1914).*

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Rabat, le 15 Décembre 1914.  
Le Commissaire Résident Général,  
LYAUTEY.*

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 8 DÉCEMBRE 1914**

portant nomination d'un membre de la Commission municipale de Mazagan

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 11 Chaabane 1332 (5 juillet 1914), créant une Commission municipale dans la ville de Mazagan ;

Vu l'Arrêté viziriel du 12 Chaabane 1332 (6 juillet 1914), portant nomination des membres de la Commission municipale de Mazagan,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. PLOUARD est nommé membre de la Commission municipale de Mazagan, en remplacement de M. FLOURET, démissionnaire.

*Fait à Rabat, le 19 Moharrem 1333.  
(8 Décembre 1914).*

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Rabat, le 14 Décembre 1914.  
Le Commissaire Résident Général,  
LYAUTEY.*

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 8 DÉCEMBRE 1914**

portant mise en disponibilité d'un rédacteur de l'administration civile chérifienne

Par arrêté en date du 19 Moharrem 1333 (8 décembre 1914).

M. GILBERT, Louis, Edmond, rédacteur de 5<sup>e</sup> classe au Vice-Consulat de France à Mazagan, nommé Sous-Préfet de Prades (Pyrénées-Orientales) pour la durée de la guerre, par Décret présidentiel du 8 novembre 1914, est placé dans la position de disponibilité.

**ARRÊTÉS VIZIRIELS DU 8 DÉCEMBRE 1914**  
portant titularisations et nominations dans le personnel  
administratif de l'Empire Chérifien

Par arrêté viziriel en date du 19 Moharrem 1333 (8 décembre 1914),

M. RAFFIN DE LA RAFFINIE, Jean-Baptiste, est titularisé dans ses fonctions de rédacteur et nommé à la 5<sup>e</sup> classe de son emploi, pour compter du 30 novembre 1914.

Par arrêté viziriel en date du 19 Moharrem 1333 (8 décembre 1914),

M. BESSON, Auguste-Marie, est titularisé dans ses fonctions de rédacteur et nommé à la 5<sup>e</sup> classe de son emploi pour compter du 30 novembre 1914.

Par arrêté viziriel en date du 19 Moharrem 1333 (8 décembre 1914),

M. MOTHEs, Jean-Louis, est titularisé dans ses fonctions de commis-expéditionnaire et nommé à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi pour compter du 10 décembre 1914.

Par arrêté viziriel en date du 19 Moharrem 1333 (8 décembre 1914),

M. DEHES, Georges-Jean, est titularisé dans ses fonctions de commis-dactylographe et nommé à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi pour compter du 16 décembre 1914.

Par arrêté viziriel en date du 19 Moharrem (8 décembre 1914),

M. AMBROSINI, Pierre-Antoine, est titularisé dans ses fonctions de commis-expéditionnaire et nommé à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi pour compter du 21 novembre 1914.

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 8 DÉCEMBRE 1914**  
accordant une allocation aux familles des fonctionnaires  
et agents de l'administration chérifienne décédés sous  
les drapeaux pendant la guerre.

LE GRAND VIZIR,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les veuves et, à défaut, les orphelins des fonctionnaires et agents de l'Administration Chérifienne décédés sous les drapeaux pendant la guerre, recevront, jusqu'à la cessation des hostilités, une allocation égale à la moitié du traitement civil du chef de famille, dégagé de toute indemnité accessoire.

ART. 2. — La délégation de solde ou l'avance sur pension prévues par le décret du Président de la République

Française, en date du 9 octobre 1914, viendront en déduction de cette allocation.

Fait à Rabat, le 19 Moharrem 1333.  
(8 Décembre 1914).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :  
Rabat, le 15 Décembre 1914.

Le Commissaire Résident Général,  
LYAUTEY.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU MAROC**  
à la date du 19 Décembre 1914.

1<sup>o</sup> Dans la région de Taza-Fez, l'activité des tribus hostiles semble s'être ralentie et ne s'est manifestée, ces temps derniers, que par quelques coups de fusil tirés sur les convois sillonnant la route d'étapes. Toutefois, l'agitation persiste chez les Branès, toujours très travaillés par les émissaires des puissances ennemies et le Chenguitti, qui se trouve actuellement chez les Beni Ouriaghel.

2<sup>o</sup> Dans la région de Tadla-Khenifra, la situation ne s'est pas modifiée quoique, là encore, nos ennemis cherchent à entretenir l'agitation en lançant des nouvelles tendancieuses qui présentent les événements d'Europe et l'entrée en scène de la Turquie sous un jour défavorable pour nous.

Dans le bloc berbère, qui s'étend du Tafilalet à l'Oum er Rebja, il règne toujours une certaine effervescence, conséquence de l'affaire de Khenifra, du 13 novembre dernier.

On signale chez les Aït Atta un rassemblement de contingents formés par les districts du Tafilalet et de l'Oued Dra et ayant pour objectif Colomb Béchar ou Bou Denib. On a encore peu de précision sur l'importance de ce mouvement qui, jusqu'ici, ne s'est pas dessiné très nettement ; il y a d'ailleurs lieu de remarquer qu'il coïncide avec les élections annuelles des chefs de tribu, élections provoquant toujours une agitation intérieure. Toutefois, les autorités militaires du Maroc Oriental ont pris les dispositions nécessaires pour parer à toute éventualité.

3<sup>o</sup> Dans la région de Marrakech et le Sous, rien à signaler.

En résumé, dans l'ensemble du Maroc, la situation est satisfaisante, les populations ayant leur attention absorbée par les travaux de labours que les pluies abondantes tombées en octobre et novembre leur permettent de pousser activement.

L'année agricole s'ouvre sous les meilleurs auspices, et il est permis d'escompter pour 1915 une bonne récolte de céréales, qui cependant pourrait être très compromise par l'invasion des sauterelles signalée sur tout le front sud de Figuig à Mogador. Cette menace n'a pas échappé aux autorités administratives, et toutes les mesures sont actuellement prises pour organiser la défense contre ce fléau.

## Agriculture. — Service Météorologique

Relevé des Observations du Mois de Novembre 1914.

STATIONS	PLUIE		TEMPÉRATURE						MOYENNE	Vent dominant	OBSERVATIONS	
	Quantité	Nombre de jours	MINIMUM			MAXIMUM						
			Moyenne	Absolute	Date	Moyenne	Absolute	Date				
Région de Rabat	Mechra bel Ksiri	126,2	13	10,3	4,5	29	20,6	25,5	19	15,4	N	Pluie les 1-2-4-5-6-7-8-9-10-22-23-24-28.
	Mechra bou Derra											
	N'Kreila	100,5	13	10,0	7,0	28	18,1	24,0	19	14,5	S E	Pluie les 1-4-5-6-7-8-10-20-21-22-23-24.
	Khémisset	113,7	12	7,3	4,5	24	19,8	29,5	19	13,9	W	Pluie les 1-4-5-6-7-9-20-21-22-23-24-26.
	Rabat	142,9	14	12,3	7,0	30	17,8	27,0	25	15,0	S	Pluie les 1-3-4-5-6-7-8-20-21-22-23-24-26-27
	Souk el Had Kourt	61,7	17	6,5	4,0	23-29-30	12,4	15,0	1-10-17	9,4	N W	Pluie les 1-2-3-4-5-6-7-8-9-21-22-23-24-25-27-28-29.
Région de Fez	Tiffet	89,2	13	"	"	"	18,1	25,0	13-28-29	"	N W	Pluie les 1-4-5-6-7-8-20-21-22-53-24-26-27.
	Fez	101,5	12	11,5	9,0	14	16,5	19,0	0-10	14,0	E	Pluie les 1-2-4-5-7-8-20-21-22-23-24-27.
	Souk el Arba de Tissa											
Région de Meknès	Ito (du 0 au 31 pour température)	162	13	4,7	2,5	28	14,1	19,0	19	9,4	N W	Pluie les 1-2-3-4-5-6-7-8-18-20-21-24-27.
	Meknès	108	17	8,6	4,6	30	17,7	24,4	19	13,2	S S E	Pluie les 1-2-3-4-5-6-7-8-9-18-20-21-22-23-24-26-27.
	Sidi Kacem	136,2	11	10,5	8,0	13	17,6	25,0	29	14,0	E	Pluie les 1-3-4-5-6-7-8-20-21-22-24.
Contrôle civil de la Chaouia	Ber-Rechid	169,7	13	6,6	0	30	15,0	21,0	19	10,8	N W	Pluie les 1-2-3-4-5-6-7-8-9-20-21-23-24-27.
	Boucheron											
	Boullhaut											
	Casablanca											
Territoire de Seltat	Ben-Ahmed	102,7	11	6,8	2,8	13	17,2	26,5	19	12,0	"	Pluie les 1-2-4-5-7-8-9-20-21-23-24.
	El Boroudj	102,1	9	11,3	7,1	30	22,4	32,1	19	16,7	S W	Pluie les 1-4-5-6-7-8-20-22-25.
	Mechra ben Abbou	150	13	13,7	5,0	30	20,3	24,0	12	17,0	N	Pluie les 1-2-3-4-5-6-7-8-20-21-22-23-24.
	Oulad Saïd	171,1	13	9,9	5,0	3	18,1	24,0	19	14,1	N E	Pluie les 1-3-4-5-6-8-9-10-20-21-22-23-24.
	Seltat	47,8	13	10,6	5,1	30	19,6	26,7	19	15,1	S W	Pluie les 1-2-4-5-7-8-9-10-20-21-22-23-24.
Territoire des Doukkals-Abda	Mazagan	275,9	21	13,4	9,6	30	19,4	23,5	19	16,4	NNW	Pluie les 1-2-3-4-5-6-7-8-11-13-18-20-21-23-24-25-26. Gouttes les 16-17-19-30.
	Safi	292	13	15,8	11,5	18-30	19,8	21,5	13-20	17,8	N E	Pluie les 2-5-6-8-9-10-20-21-22-23-24-25-27.
	Sidi Ali											
Territoire du Tadla	Oued Zem											
	Kasba Tadla											
Région de Marrakech	Marrakech	162,3	15	10,4	7,0	3-15-30	19,2	26,0	19	14,8	S W	Pluie les 1-2-4-5-7-8-9-10-11.
	Mogador	191,5	13	13,6	12,0	souvent	16,1	18,0	souvent	14,8	S W	Pluie les 2-3-4-5-7-8-20-21-22-23-24-25-26.
	Agadir	114,1	14	15,8	14,0	souvent	20,9	26,0	19	17,7	S E	Pluie les 1-3-4-6-7-8-9-20-21-22-23-24-25-26.

## SERVICES DE L'AGRICULTURE

Note résumant les observations météorologiques  
du mois de Novembre 1914

Le mois de novembre a été marqué par une température basse, souvent inférieure à la normale, et par des pluies abondantes et fréquentes au début et au milieu du mois.

*Pluie.* — Des précipitations importantes (110 m/m en moyenne) ont été signalées dans toutes les stations. Le territoire des Doukkala-Abda a été particulièrement favorisé (275 m/m à Mazagan).

*Pression barométrique.* — La courbe barométrique présente en général un maximum vers le 28 et un minimum vers le 21.

*Température.* — Les températures moyennes sont les suivantes :

Région de Rabat .....	13° 6
Région de Meknès .....	12° 2
Territoire de Settlat .....	14° 9
Territoire Doukkala-Abda .....	17° 1
Région de Marrakech .....	15° 7

La température moyenne la plus élevée, 17° 8 a été signalée à Safi. La température maxima moyenne la plus forte, 22° 4 à El Boroudj, ainsi que la maxima absolue, 32° 1 le 19.

La température moyenne la plus faible, 9° 4 fut observée à Souk el Had Kourt et à Ito. La température minima moyenne la plus basse à Ito, 4° 7. La température la plus faible, 0°, s'est produite à Ber Réchid, le 30.

*Vent.* — Plusieurs bourrasques dans le cours du mois sont à signaler. Dans la nuit du 20 au 21 et toute la journée du 21, de très fortes rafales du S.-W. se produisirent.

*Nébulosité.* — Le ciel a été fréquemment couvert.

Note sur la situation agricole au 1<sup>er</sup> Décembre 1914

Grâce aux abondantes pluies qui sont tombées dans toutes les régions du Maroc au cours du mois de novembre, la physionomie des terrains agricoles s'est complètement transformée.

Les pâturages sont couverts d'une herbe encore aqueuse et par conséquent peu nourrissante, mais qui constituera une nourriture très abondante après quelques journées de chaleur. Aussi, les indigènes ne se défont-ils de leur bétail que contre des prix très élevés.

La précocité des pluies a engagé les agriculteurs à retourner et à semer de grandes surfaces ; dans beaucoup de régions, l'on a emblavé des terres qui restaient généralement en friche pour des raisons diverses, et l'on peut espérer que la récolte prochaine sera exceptionnellement abondante. Le blé et les orges semés de bonne heure lèvent avec la plus grande vigueur.

Dans les environs de Marrakech, la récolte d'olives est satisfaisante. Par contre, le Souss est moins favorisé en raison des vents qui ont amené la chute d'un grand nombre de fruits, qui s'abîment sur le sol et dont le pressurage fournira une huile de qualité inférieure.

La cueillette des oranges des variétés précoces a commencé dans les jardins de Rabat et de Salé. Les cultures maraîchères se présentent dans d'excellentes conditions.

## ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## Annonces judiciaires, administratives et légales

## Emprunt 4 0/0 1914 du Gouvernement Impérial du Maroc garanti par l'Etat Français

Les porteurs de certificats provisoires sont informés que, par suite de circonstances imprévues, l'impression des titres définitifs n'a pu être terminée aussi rapidement qu'on le prévoyait.

En conséquence, l'échange

des certificats provisoires contre des titres définitifs et le paiement du premier coupon détaché de ces derniers seront effectués à partir du 15 Décembre aux Caisses suivantes :

A PARIS :  
A la Banque de Paris et des

Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;  
Au Comptoir National d'Es-  
compte de Paris, 14, rue Ber-  
gère ;  
Au Crédit Lyonnais, 19,  
boulevard des Italiens ;  
A la Société Générale, 56,  
rue de Provence ;

Au Crédit Algérien, 10, pla-  
ce Vendôme.

A TANGER :

Au Siège social de la Ban-  
que d'Etat du Maroc et dans  
ses Agences de Casablanca,  
Larache, Mazagan, Mogador  
Oudjda, Rabat et Safi.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
D'OUJDA

**AVIS**

de déclaration de faillite

Le Tribunal de première Instance d'Oudjda, par jugement du 29 octobre 1914, rendu sur dépôt de bilan, a déclaré en état de faillite le sieur ZIZI GAOUAR, négociant, demeurant à Oudjda, et en a fixé provisoirement l'ouverture au 7 juillet 1914.

M. TROUBAT, juge au siège, a été nommé juge-commissaire, et M. TAVERNE, Secrétaire-Greffier, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait :

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
ROLLAND.

ET DE COMMERCE AU MAROC, le 9 décembre 1914, au Secrétariat-Greffier du Tribunal de première Instance de Casablanca, il résulte que la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE COMMERCE AU MAROC, au capital de 1.250.000 francs, dont le Siège social était 2, quai de la Joliette, à Marseille, a été dissoute et reconstituée en même temps sous la même raison sociale, au capital de 2.500.000 francs, avec son Siège social 9, rue Tronchet, à Paris.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
D'OUJDA

Assistance judiciaire  
Décision du 9 janvier 1914

**EXTRAIT**

des minutes du Secrétariat du Tribunal de première Instance d'Oudjda.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première Instance d'Oudjda, statuant en matière civile, le 29 octobre 1914.

Entre Mme CANDELA, Vi-

centa, femme CARDA, demeurant à Oran.

Et M. CARDA, Raymond, demeurant à Berguent.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux CARDA à la requête et au profit de la dame CANDELA.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
ROLLAND.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
D'OUJDA

**EXTRAIT**

des minutes du Secrétariat du Tribunal de première Instance d'Oudjda.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première Instance d'Oudjda, statuant en matière civile, le 12 novembre 1914, enregistré.

Entre Mme Francisca BOVADILLA, épouse LORENZO, Sépulcre, demeurant à Oudjda.

Et M. LORENZO, Joaquin, Sépulcre, propriétaire, demeurant aussi à Oudjda.

Il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre

les époux LORENZO, Sépulcre, à leurs torts réciproques.

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
ROLLAND.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
D'OUJDA

Assistance judiciaire  
(Décision du 8 Mai 1914)

**EXTRAIT**

des minutes du Secrétariat du Tribunal de première Instance d'Oudjda.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première Instance d'Oudjda, statuant en matière civile, le 12 novembre 1914, enregistré.

Entre M. COURAUD, Louis, gendarme, demeurant à Taza.

Et Mme BERTRANDIE, Martha, femme COURAUD, domiciliée à Berkane.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux COURAUD, à la requête et au profit du mari.

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
ROLLAND.

**J. DAVID**

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS  
Chiffons, Cornes, Laines, Grins,  
Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux  
et sur demande

Adresse: Boîte postale 409

**CASABLANCA**

**GAZ THERMOLUX**

pour ÉCLAIRAGE et CUISINE

Le plus économique à 0,25 le mètre cube

Extincteur à mousse "LE PARFAIT"

Adopté par les Marines

Française, Anglaise et Allemande

**DÉSINFECTANT L'ANIOS**

Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus  
énergique, le moins cher

NOTTÉGHEN & C<sup>IE</sup>

S'adresser F. PARADIS, boîte 191

CASABLANCA

**C. GOUCOULE DEVERGNE**

Fournisseur des Administrations Civiles et Militaires

**Menuiserie - Charpentes**

**Escaliers**

**ATELIER MÉCANIQUE**

21, Route de Casablanca

**RABAT**